

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Nice, le 14 août 2008

Groupe de subdivisions des Alpes-Maritimes
Nice Leader – Tour Hermès
64/66 route de Grenoble
06200 NICE

Téléphone : 04.93.72.70.00
Télécopie : 04.93.72.70.20

N° gidic : 064.1566/ P2

Monsieur le Directeur
Société SOMAT
13 bd princesse Charlotte
98000 - MONACO

Objet : Conclusions de la visite d'inspection du 14 août 2008
Carrière de « La Cruelle » - commune de La Turbie
Visite inopinée suite plainte de l'association « Val de Laghet »

Réf : vos éléments de réponse remis le 14 août 2008

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection inopinée le 14 août 2008.

Nous avons abordé ce jour les points suivants :

- Articles 10 et 13 relatifs à la pollution de l'air et aux nuisances sonores de votre arrêté préfectoral pris en date du 2 juin 2004.

Suite à cette visite d'inspection, une liste de remarques vous a été notifiée par l'inspecteur des installations classées.

En réponse à nos observations et de manière satisfaisante, vous nous avez fait part le jour de notre visite de vos commentaires en réponse à ces constats.

Au terme de cet échange, nous avons relevé principalement :

- votre engagement de procéder à la réalisation d'une nouvelle campagne de mesures du niveau sonore au 4^{ème} trimestre 2008 ;

- votre engagement de poursuivre jusqu'en décembre 2008 les mesures de retombées atmosphériques par la méthode des plaquettes de dépôt (norme NF X 43-007) et de nous adresser le bilan en janvier 2009 ;
- d'organiser une réunion d'information avec les associations de défense de l'environnement avant la fin de l'année 2008.

Restant à votre écoute pour toute observation ou renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le directeur et par délégation
Le chef du groupe de subdivisions des Alpes Maritimes